commune de Garnerans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°52

Séance du 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et **le vingt-neuf septembre à 20 heures 00,** le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :
Olivier ARNAU, Pierre BAILLY-BECHET, Lucy BRAY, Sophia LEVERT, Gabrielle LOUBES, Philippe MATRAY, Stéphanie MARTINEZ-MARTOS, Karine MOMMESSIN, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOTE.

Absents excusés :
Hervé CHAGOT pouvoir donné à Gabrielle LOUBES
Rémy GATT pouvoir donné à Philippe MATRAY
Aurore MEUNIER pouvoir donné à René SUAREZ
Elise AUCLAIR

Absents :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GABRIELLE LOUBES a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 23 Septembre 2026
Présents et représentés : 14
Date d'affichage : 23 Septembre 2026

N 52 - Modification règlement cantine
Mme LOUBES, adjointe, présente le règlement de la cantine avec notamment l'insertion de la rubrique « Discipline et Sanctions » qui était inexistante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE le règlement de la cantine scolaire**
- **Indique que le règlement sera applicable au 1er Octobre 2026**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le secrétaire de séance
Gabrielle LOUBES

Le Maire,
René SUAREZ

MAIRIE DE GARNERANS

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260929-D260052-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Mise en ligne le : 30/09/2026